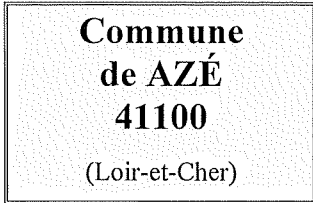


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Septembre 2023



Date de la convocation
31/08/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de juillet à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absent excusé : M. CHERAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-43 PEDT 2023/2024

Mme CHÉRAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire laisse la parole à Mme CHÉRAMY Laure-Aline. Cette dernière informe que la commission des affaires scolaires s'est réunie le jeudi 31 août 2023 en présence de la directrice de l'école, de parents d'élèves délégués, de l'association Ribambelle et de la directrice de l'accueil périscolaire et des agents de l'école. Elle présente le projet Educatif Territorial (PEDT) qui a été préparé pour la rentrée 2023/2024.


Elle propose aux membres présents de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, le Conseil municipal,


DECIDE :

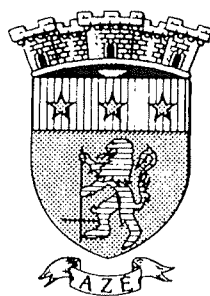
➤ d'autoriser Madame le Maire, à signer le Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée scolaire 2023/2024, présenté par Madame CHÉRAMY Laure-Aline, après avoir été soumis à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

BOULAY Maryvonne

La secrétaire de séance


CHÉRAMY Laure-Aline



AZÉ

**PROJET ÉDUCATIF
TERRITORIAL**

ANNEE 2023/2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
I) Objectifs éducatifs.....	3
1. Favoriser l'autonomie.....	3
2. Accompagner l'épanouissement.....	3
3. Contribuer au respect des différences.....	3
4. Encourager la citoyenneté et le civisme.....	3
II) Effectifs et organisation.....	3
1. Les enfants scolarisés.....	3
2. Les différents temps de l'enfant.....	4
Tableau répartition du temps scolaire et périscolaire à AZE.....	4
III) Les acteurs et les partenaires d'une co-éducation.....	4
1. L'école et son projet.....	4
2. Les parents.....	5
3. Les associations.....	5
4. Les institutions partenaires.....	5
5. Les autres dispositifs éducatifs existants.....	5
IV) La structure de pilotage et l'évaluation.....	5
1. L'adjointe chargée des affaires scolaires est pilote, avec la commission scolaire, du présent PEDT qui est conclu pour l'année scolaire 2023/2024.....	5
2. L'évaluation portera sur	5

PRÉAMBULE

Le présent projet éducatif a pour objectif de constituer un cadre structurant pour les acteurs éducatifs qui exercent leurs missions et leurs responsabilités au sein du territoire de la commune de Azé. Il formalise une démarche et des choix pour une politique éducative partagée et cohérente avec l'ensemble des acteurs fondamentaux de l'éducation : la famille, l'école, la collectivité, les associations...

Il se construit autour d'objectifs communs en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent.

I) Objectifs éducatifs

1. Favoriser l'autonomie

Nous constatons que les jeunes cherchent à faire au mieux dans un contexte social qui les incite à devenir autonomes de plus en plus tôt (déplacement, loisirs, relations) tout en les rendant néanmoins dépendants de plus en plus longtemps (emploi stable, logement, vie en couple plus tardifs).

C'est pourquoi nous serons attentifs à leur donner les moyens de faire seuls et à leur rythme dans un cadre sécurisant mais aussi de s'affirmer, faire des choix, de prendre des initiatives, leur permettant de prendre confiance en eux.

2. Accompagner l'épanouissement

Nous constatons que les enfants et les jeunes sont contraints de développer des capacités d'adaptation dans un contexte caractérisé par l'incertitude et qu'ils s'épanouissent dans la mesure où leur bien-être est pris en compte.

C'est pourquoi nous veillerons à respecter leur rythme d'apprentissage, leurs motivations et nous nous adapterons à leur niveau de compétences afin qu'apprentissage rime avec plaisir. Les propositions et attitudes de l'adulte favoriseront l'éveil, la confiance et l'estime de soi. Ils valoriseront la créativité, l'envie d'apprendre et d'être reconnu dans un groupe.

3. Contribuer au respect des différences

Nous constatons que les jeunes cherchent à se construire dans un contexte à la fois ouvert (mondialisation) et traversé par des phénomènes de repli sur soi (repli identitaire), dans un monde caractérisé aussi par l'éclatement des modèles entraînant la perte fréquente des repères familiaux et affectifs.

C'est pourquoi, nous nous engageons à encourager la connaissance et la reconnaissance de l'autre dans sa différence, à favoriser la mixité sociale et culturelle et à susciter la curiosité, l'entraide et la communication.

Une charte pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap a été signée en 2023.

4. Encourager la citoyenneté et le civisme

Nous constatons que les jeunes vivent dans une société où prime l'individualisme dans les rapports sociaux alors même que la solidarité et le lien social sont nécessaires à leur développement.

C'est pourquoi, nous nous engageons à susciter l'envie des jeunes de s'impliquer dans la vie locale, à contribuer à la prise de conscience de leurs droits (notamment celui de ne pas être d'accord) et de leurs devoirs (respect des lois, respect d'autrui, respect du bien collectif) et à les aider à développer leur capacité d'écoute, d'intégrité, d'honnêteté, de loyauté.

Ainsi, les activités périscolaires sont organisées dans le respect des rythmes de l'enfant et de ses capacités cognitives et physiques :

- proposer une organisation du temps scolaire favorisant les bonnes conditions d'apprentissage aux heures favorables aux activités d'enseignement.
- proposer une organisation périscolaire complétant le temps scolaire avec des activités variées, reposantes ou épanouissantes, ludiques, favorisant l'expression, la découverte de l'environnement, l'apprentissage des règles sociales.

II) Effectifs et organisation

Ce PEDT concerne la commune d'Azé.

1. Les enfants scolarisés

Le nombre d'enfants prévu pour la rentrée de septembre 2023 à l'école est le suivant :

- une classe maternelle PS et MS24
- une classe GS et CP23
- une classe CE 1 et CE219
- une classe CM1 et CM221

Soit un total de **87 enfants**.

2. Les différents temps de l'enfant

- Le temps scolaire

La commune d'Azé, après concertation avec les parents et les enseignants a décidé la semaine à quatre jours. L'école d'Azé fonctionne en quatre jours ce qui a été validé par le Comité Départemental de l'Éducation nationale.

- Le temps périscolaire

La commune d'Azé organise les accueils périscolaires déclarés auprès de la SDJES(Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport) le matin et le soir avant et après les heures d'enseignement.

Les nouveaux horaires scolaires répartis sur quatre jours ont nécessité la création de temps périscolaires complémentaires accolés au temps scolaire.

- Le temps extra-scolaire

La commune d'Azé, en partenariat avec l'association « Ribambelle & Cie » prend en charge les enfants le mercredi dans les locaux communaux : la garderie, la cantine, les salles polyvalentes ainsi que le gymnase.

Le planning scolaire et périscolaire au 4 septembre 2023.

Répartition du temps scolaire et périscolaire à AZE
PROPOSITION POUR LA RENTREE 2023

	2 classes maternelles + élémentaires											
	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Lundi	□□	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mardi	□□	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mercredi	□□	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Jeudi	□□	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vendredi	□□	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Légende : chaque case ci-dessus représente ¼ d'heure

	Temps de classe (24 h au total pour la semaine)
	Temps de repas et pause méridienne
	Temps d'accueil périscolaire

École : 8h35/12h - 13h20/16h15

Périscolaire : 7h30/8h35 - 16h15/18h15
Mercredi : Ribambelle & Cie : 7h30-18h30

III) Les acteurs et les partenaires d'une co-éducation

1. L'école et son projet

Ayant l'indispensable mission de la transmission des savoirs, l'Education Nationale est en charge de l'instruction obligatoire des enfants de 3 à 16 ans. La très grande majorité des enfants fréquente un établissement dès 3 ans et y demeure jusqu'à 11 ans sur notre commune. Des enfants peuvent être accueillis dès l'âge de 2 ans ½ en accord avec la directrice de l'école en fonction de l'effectif de la classe.

Le projet d'école est un lien avec tous les temps qui touchent les enfants.

Le projet d'école est établi sur des axes prioritaires par l'équipe enseignante à partir de ses constats.

- **Axe 1**: « assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux »
- **Axe 2** : « stimuler l'ambition scolaire en développant la curiosité intellectuelle »
-
- **Axe 3** : « agir sur le climat scolaire facteur de réussite en développant la coéducation parents/enfants et en améliorant la qualité de vie à l'école »

Les axes 2 et 3 font partie de la vie collective de l'élève à tous les temps : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Ce projet sur trois ans fait l'objet d'une évaluation annuelle et présente les activités éducatives du temps scolaire.

2. Les parents

La famille fixe les premiers repères de l'enfant. Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant. Leur rôle dans le projet éducatif est l'accompagnement et le soutien de leur enfant pour favoriser sa scolarisation ainsi que la réussite de sa socialisation.

3. Les associations

La commune d'Azé compte plusieurs associations sportives et de loisirs qui ont un rôle éducatif majeur et qui sont acteurs de lien social. Elles permettent un enrichissement de l'offre éducative. L'association des parents d'élèves joue également ce rôle.

4. Les institutions partenaires

La caisse d'allocations familiales, la SDJES(Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport) apportent leurs compétences respectives et les aides financières indispensables à la réalisation des projets en faveur des enfants.

5. Les autres dispositifs éducatifs existants

- Le projet éducatif et pédagogique des accueils collectifs de mineurs (ALSH) rédigé chaque année par l'association Ribambelle & Cie
- Le projet éducatif établi par le service enfance jeunesse des Territoires Vendômois

IV) La structure de pilotage et l'évaluation

1. L'adjointe chargée des affaires scolaires est pilote, avec la commission scolaire, du présent PEDT qui est conclu pour l'année scolaire 2023/2024.

Le comité de pilotage est composé de l'élue déléguée au secteur scolaire, des acteurs éducatifs intervenants sur le temps périscolaire, ainsi que des enseignants et des parents d'élèves délégués. Il se réunira au troisième trimestre scolaire pour faire le bilan de ces activités.

Une réunion technique aura lieu en début de chaque semestre pour fixer les objectifs de chaque cycle et sera composée de :

- l'élue déléguée au secteur scolaire et un membre de la commission scolaire, restaurant scolaire et périscolaire.
- la directrice de l'école
- la directrice de la garderie périscolaire
- un responsable de l'association Ribambelle & Compagnie et la directrice du centre.

2. L'évaluation portera sur :

- la convergence réelle ou souhaitée entre le projet d'école mis en œuvre par l'équipe enseignante et le projet éducatif conduit par les équipes d'animation.
- les appréciations qualitatives des conditions d'apprentissage par les enseignants
- le nombre d'actions communes entre les différents acteurs
- le nombre d'enfants concernés par ces actions
- le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire et extra-scolaire
- la diversité des ateliers ou jeux proposés aux enfants,
- l'adaptation du projet à l'âge des enfants, à leurs compétences, à leurs besoins par ex, sieste pour les plus jeunes, ...),
- les besoins en matériel et équipement : variété, renouvellement...
- l'appréciation des familles utilisatrices de l'accueil

Au-delà des résultats, l'évaluation portera également sur les moyens mobilisés par chacun, mais aussi sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.

Approuvé par délibération du Conseil municipal du 7 septembre 2023

Le Maire,

